Vol. XXVII. Saint-Boniface, Manitoba, 12 Octobre 1898. No. 47.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ère insertion, par ligne....... 10 cts
Chaque insertion subséquente 5 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sepultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

LE MANITOBA EST PUBLIÉ TOUS LES MERCREDIS A SAINT-BONIFACE, MAN.

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

BÉRUBÉ & CIE,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA
CANADA.

Les Sœurs de la Charité de l'Hôpital Général de Saint-Boniface, ayant été priées plusieurs fois et en divers temps de prendre en pension de jeunes garçons pour les préparer à la première Communion, tout en fréquentant soit les Classes du Collège, soit celles de l'Académie Provencher tout en restant sous les soins des Sœurs; la Communauté a ouvert à cette fin, des salles propices qui leur permettent de recevoir un bon nombre d'élèves admissibles depuis l'âge de six ans jusqu'à douze.

Les conditions suivantes pouront être modifiées selon les besoins des lieux et des circonstances.

Pension $6.00 par mois.
Blanchissage $1 00.
Literie $0.50.
Pour fréquenter l'Académie Provencher $0.50 par mois.

MISSION D'ALASKA

Extraits d'une lettre du R. J. Jetté, S. J.

St-Michael, Alaska,
4 septembre 1898.

Nous devons à l'obligeance d'un ami de pouvoir publier les intéressants passages qui suivent d'une lettre du Rev P. Jetté S. J., dont Saint-Boniface a conservé un si bon souvenir.

Nous sommes en plein automne, et déjà on commence à voir venir le froid. Je profite donc des dernières occasions pour causer quelque peu avec vous, avant que la glace ne nous ait définitivement isolés du monde civilisé, pour huit à neuf mois. Me voici, je pense, presqu'au terme de ma première étape en Alaska. Elle a été vraiment bien facile.

Me voilà fait à ma vie de St-Michel, au point de ne presque pas y trouver de difficultés. La solitude est bien adoucie par le fait qu'on est en bons rapports avec une multitude de braves gens, à qui on peut faire beaucoup de bien.

Il y a dix jours environ, le P. Barnum a passé une journée avec moi, ce qui nous a donné à tous deux le bénéfice d'une bonne confession. Il retourne à sa province (New-York) et fera certainement parler de lui avant longtemps, car ce n'est pas un homme comme tout le monde. Il s'est montré très bon pour moi et m'a laissé tout son assortiment de fourrures, etc., en sorte que je suis déjà *gréyé* pour l'hiver. J'attends le retour du R. P. René pour connaître définitivement ma destination; cependant j'ai tout lieu de croire, d'après une lettre reçue dernièrement, que ses plans n'ont point changé et que je passerai l'hiver à Nulato. Je tâcherai de vous écrire avant les derniers bateaux, afin que vous m'aidiez toujours de vos prières. Si cela est, je ne tarderai guère à partir pour ma destination. Le R. P. René sera ici, je pense, dans le courant de la semaine; et, si je ne veux pas geler ici, je devrai m'embarquer avant la fin de septembre.

....

Passons au matériel. Pour ce qui me regarde, ma santé est fort bonne; j'ai gagné 12 à 15 livres ne poids depuis mon départ, et j'espère persévérer dans cette bénie Mission d'Alaska.

Le " steamboat " que je regarde construire ne sera pas prêt cette année: il y a eu trop de monde ici pendant l'été; les compagnies n'étaient pas préparées pour une telle affluence et tout a langui. A cause de cela, je pourrais avoir à passer l'hiver ici, quoique j'aie déjà un ingénieur qui se chargerait de veiller à la sûreté du bateau tout en travaillant à l'installation des machines. Mais je ne sais si le R. P. René l'acceptera, car la dépense sera nécessairement plus grande que pour un simple ouvrier.

Je commence à me faire au pays et au genre des habitants: ce sont de braves gens, qui ont vécu jusqu'ici en famille, dans des relations presque intimes les uns avec les autres, le Père comme tout le monde. Il faut dire que le P. Barnum est un homme d'esprit et extrêmement aimable dans ses rapports avec les gens de l'extérieur, sans distinction de races ou de religions. Je commence à prendre le ton et avant longtemps j'espère être en très bons termes avec tous.

Pour les sauvages, je n'attends que de savoir leur langue pour être au mieux avec eux aussi. Ce sont de bons caractères d'hommes, que la moindre marque de bonté ou d'affection gagne aisément. Je puis dire que je me suis fait des amis de tous ceux à qui j'ai eu affaire jusqu'ici. Par exemple, la propreté n'est pas leur vertu dominante; mais encore en trouve-t-on qui sont aussi soigneux sur ce point que bien des blancs. Je les crois d'une humeur plus douce et d'un commerce bien plus facile que nos sauvages du Canada. Je n'en rencontre pas un seul qui ne me dise *bonjour* ou plutôt *ah! ah!* avec un sourire qui épanouit toute sa figure. Je réponds de même de mon mieux, et parfois, si j'oublie de répondre, mon eskimo m'appelle à grands cris jusqu'à ce que je me sois retourné et que je lui aie dit un bon *ah! ah!* J'ai bien hâte de pouvoir travailler parmi eux; et je suis plein d'espérance d'y rencontrer du bien à faire.

Ma vie est assez monotone et cependant je ne m'ennuie pas. A part les affaires à négocier au bureau de la compagnie (Alaska Commercial Co.), le soin matériel de ma maison me demande assez de temps, quelques visites à faire, bon nombre de visites à recevoir, beaucoup de services à rendre (je tâche de ne pas manquer une occasion), quelques discussions amicales avec les protestants, quelques leçons données de côté et d'autre, etc., etc.

J'ai même fait une bonne marche, chose originale dans le pays, et assez pénible d'ailleurs pour qu'on ne soit pas tenté de la renouveler souvent.

Je me suis rendu au sommet du Mont St-Michel, petite hauteur assez semblable à la montagne de Montréal, mais en petit, terminée par un cratère éteint, comme d'ailleurs, paraît-il, toutes les montagnes des environs, qui sont nombreuses. Cela m'a pris trois heures de marche, à travers la *tundra*, terrain marécageux, pour aller, et deux pour revenir, en suivant le sentier, lequel, comme tous les sentiers des environs, est un fossé plein d'eau. Inutile de dire que j'étais en bottes de caoutchouc. Cependant j'ai adopté pour ma chaussure ordinaire les *maklaks*, en usage dans le pays, mais qui viennent, dit-on, de Sibézie. Ce sont des chaussures en cuir de loup-marin, faites à peu près comme les *souliers de bœuf* de nos *habitants* canadiens, et graissées d'huile de loup-marin, ce qui les rend imperméables à l'eau. L'huile de phoque a une odeur *sui generis*, il faut la sentir pour s'en faire une idée exacte; cependant l'huile de foie de morue, un peu avancée, en approche. On ne graisse que le dessus; la semelle et les rebords sont préparés de façon à ne point se mouiller: l'eau n'a pas de prise là-dessus. C'est proprement ce cuir imperméable, que l'on nomme *maklak*. Mais voici que je vais m'enbarquer dans des descriptions qui ne vous intéressent guère.

Depuis mon arrivée ici je n'ai reçu qu'une lettre du Canada, venant de ma mère, et une d'un frère coadjuteur de San-Francisco. Vous le voyez, les nouvelles ne sont pas abondantes. Mais qu'importe? la divine Providence prend soin de tout et de tous, et je sais que pas un cheveux ne tombe de vos têtes sans sa permission; je n'ai donc pas à me préoccuper de ceux que j'ai laissés derrière moi. Cela ne m'empêche pas de prier souvent pour eux.

....

Ma petite chapelle n'est pas en assez bon état pour y conserver le S. Sacrement et, même si elle l'était, j'hésiterais à le faire, obligé que je suis de laisser ma maison seule pendant de longues heures. Il est vrai qu'on n'entend pas parler de vols ni de rien d'analogue dans le pays: on y est d'une honnêteté primitive. Cependant il est des choses que l'on ne peut guère risquer, et celle-ci en est une.

Adieux; si je puis, j'écrirai encore une fois avant les glaces.

JULES JETTÉ, S. J.

DANS LA PROVINCE DE QUEBEC

Chicoutimi

Le feu s'est déclaré mercredi dernier dans la grange de M. Simon Martel, d'Abonele où était entassées environ 10,000 bottes de foin. Tout a été détruit de fond en comble, grain, machines aratoires, etc. L'origine du feu est inconue, mais il est plus que probable que c'est par les fumeurs que l'incendie a été allumé.

Joliette

Les voleurs, à Joliette, loin de lâcher prise prennent commede plus belle.

Après avoir volé $3,200.00 à la Dominion Express," dans le bureau du C. P. R., ils viennent de dépouiller un pauvre journalier du fruit de ses pénibles épargnes, se montant à $150.00. Cette somme consistant en 14 billets de 10 piastres, et en deux de 5, étaint mise dans un bas placé au fond d'une valise, dans le bas de la maison occupée par la victime de ce vol, M. Joseph Maleau.

C'est vers onze heures, samedi soir, que le coup a été fait La porte du logement de M. Maleau a été enfoncée, la serrure de la valise a été brisée, et le voleur n'a pas laissé d'autres traces de son passage criminel.

Le hazard se mêle de la partie, car durant la nuit de ce dernier coup d'audace, il y avait à Joliette au moins trois agents de sûreté, employés par les autorités pour découvrir les auteurs des vols antérieurs commis dans notre ville depuis quelque temps.

Rimouski

Mgr Blais, évêque de Rimouski, dont on connait le dévouement à l'œuvre de la colonisation vient de nommer le Rev. A. Gagnon, curé de Port Daniel, comté de Bonaventure, prêtre colonisateur pour le diocèse de Rimouski, en particulier pour Bonaventure.

Il y a à Port Daniel, un grand nombre de lots du gouvernement à prendre, la terre en est de première qualité et sans roches. Afin d'encourager les familles canadiennes à s'établir dans cette paroisse, on leur offre du travail pendant l'hiver, en leur faisant défricher à chacune d'elles à prix d'argent, 10 à 15 acres de terre. De plus on permettra à ces familles d'ensemencer à leur profit tout le terrain qu'elles auront défriché pendant l'hiver et on leur laissera en toute propriété la récolte de l'été prochain.

Soulanges

La paroisse de St-Zotique assistait, dimanche, à l'église, à une touchante démonstration, inspirée par un sentiment d'amour et de reconnaissance envers le vénérable curé Coallier, qui pendant 22 ans a prodigué ses soins de tous les instants à ses paroissiens. Le révérend M. Coallier est remplacé par M. l'abbé Remillard, curé de Sainte-Barbe.

Une adresse d'adieu a été présentée à l'ancien curé par M. Geo. R. Vernier, greffier de la cour. La paroisse a fait cadeau à M. Coallier, de burettes, d'un calice et d'une patène.

Montréal

Il y a quelques jours, de hardis voleurs ont pénétré avec effraction dans l'enceinte du couvent d'Hochelaga et ont saccagé le verger attenant au couvent. Non contents d'avoir pillé le verger, les cambrioleurs ont enfoncé le poulailler et ont volé quatorze poules. Le lendemain les jardiniers ont été fort surpris de trouver la porte du poulailler ouverte, mais leur surprise s'est changée en stupeur lorsqu'ils ont constaté le vol et le pillage.

La police a aussitôt été prévenue et le constable Hillman, après maintes démarches, est parvenu à retrouver la trace des hardis voleurs, contre lesquels des mandats ont été émis.

Beauce

Il règne un grand émoi à St-Sévérin et dans les paroisses environantes. Une mère de famille qui a déjà donné des signes d'aliénation mentale a fait brûler, paraît-il ses quatre enfants dans une grange, pendant la messe.

Cette femme est l'épouse de M. Joseph Cloutier.

Il y trois ans, Mme Cloutier donnait des signes de folie, Et c'est au moment où les paroissiens étaient à la messe quand tout est calme à la campagne, pendant le service divin, que cette malheureuse a livré ses enfants aux flammes.

Missiquoi

Samedi dernier, un incendie se déclarait à Farnham dans la maison de Henry Cook, rue Saint-Jean. Elle fut entièrement détruite malgré tous les efforts des braves pompiers de la ville. Fort heureusement, le vent ne soufflait que très faiblement, autrement Farnham aurait couru grand danger d'être le théâtre d'une conflagration.

—Les citoyens du paisible village de St-Romuald ont été mis en émoi par un incendie qui a détruit de fond en comble le joli collège des Frères Maristes qu'on y avait érigé au prix de grand, sacrifices.

Les Frères Maristes n'eurent que le temps de se sauver.

Saint-Romuald n'a pas de pompes à incendie.

St-Hyacinthe

Guillemain, qui jusqu'au moment de son incarcération au pénitencier de St-Vincent de Paul avait affecté un air d'indifférence, est maintenant en proie au plus grand abattement. Il réalise sa terrible position et semble appréhender le triste avenir qui vient de s'ouvrir devant lui, avec le plus grand effroi.

Lorsqu'on lui eut coupé les cheveux et fait endosser la livrée du forçat, il a donné libre cours à ses remords et s'est répandu en larmes. Il a demandé aux autorités du bagne de lui laisser entrevoir Shortis et d'autres criminels qui ont, ainsi que lui, illustré si lugubrement leur existence, puis il s'est soumis d'un air profondément chagrin au régime cellulaire qu'il devra suivre en attendant qu'il aille rejoindre l'équipe des casseurs de pierres.

Honoré Dalbec, cultivateur, de St-Louis de Bonsecours, accusé d'homicide involontaire, a subi son procès, devant M. V. B. Sicotte qui l'a condamné à $25.00 et quatre heures de prison.

M. H. Dalbec, injurié par un nommé Bergeron, il y a quelques semaines, lui avait infligé des blessures dont Bergeron était mort quelques jours après.

Drummond

St-Guillaume d'Upton, — M. Mme D. Provençal viennent de célébrer leurs noces d'or.

Il est à noter que M. Provençal n'est âgé que de 72 ans, et madame Provençal, de 63 ans seulement. Celle-ci n'a que 15 ans de différence avec sa première fille.

Shefford

A Roxton Falls, comté de Shefford, dimanche dernier, une magnifique adresse d'adieu a été présentée au Rev. M. F. Sentenac curé, par le Dr. T. B. De-Grosbois, M.P.P., accompagné de MM. John Massé, maire du village, et Henri Chevrier, maire du township. M. le curé a répondu avec éloquence à l'adresse.

Deux-Montagnes

Messieurs Leduc et Poirier, avocats de Cordélia Viau, veuve Poirier, ont obtenu que les dossiers de la cause soient considérés comme produits.

A Ottawa, M. Belcour au nom de l'acusée, a demandé qu'il lui soit permis de faire entendre son appel, afin qu'il ne soit pas licite de se servir contre elle de certains aveux fait après son arrestation.

Le représentant du Procureur Général de la Province de Québec n'ayant fait aucune objection, la demande a été accordée, et l'appel sera entendu après épuisement du rôle de Québec.

Quebec

Le banquet donné à Lord Herschell, au Club de la Garnison, a été couronné d'un succès complet. Il y avait 75 convives. Le juge en chef, Sir Napoléon Casault présidait, et l'hon. Chs Fitzpatrik, solliciteur-général, agissait comme vice-président.

On remarquait à ce banquet plusieurs juges de la cour d'Appel et quelques-uns des commissaires de la conférence internationale.

Le juge en chef Sir Napoléon Casault a présenté l'hôte de la soirée, en donnant un récit détaillé et intéressant de sa carrière, de son rôle dans le Barreau et de son élévation au poste important de lord chancelier.

Lord Herschell répondit brièvement, en parlant spécialement de ses rapports avec le Barreau et de la mission et de la profession légale.

M. L. E. de Carufel, secrétaire de la Société de Colonisation de Montreal, est en ce moment à l'exposition d'Ottawa où il a installé une maison de colons remplie de tous les produits végétaux et minéraux des diverses régions de colonisation. Cette maison obtient un grand succès de curiosité.

AVIS

Toutes communications concernant la rédaction du journal devront être adressées à

JOSEPH BERNIER,
DIRECTEUR.

Toute communication concernant des travaux d'imprimerie, ou les annonces dans le journal, devra dorénavant être adressée à MM. BÉRUBÉ & CIE, à qui devront aussi se faire les remises pour souscriptions au journal.

Le Manitoba.

Mercredi, 12 Octobre 1898

LE REFERENDUM

Quoique l'on puisse penser de la prohibition, le plébiscite qu'on vient de tenir à son sujet est un épisode intéressant, non-seulement de la question, mais aussi du mouvement politique.

Par ce plébiscite, il semble que le régime constitutionnel en ce pays soit sur la voie d'une évolution au bout de laquelle se trouve le *referendum*: c'est-à-dire, la consultation directe du peuple sur des questions déterminées.

Ce serait toute une modification de nos mœurs publiques et des traditions parlementaires.

Plusieurs points d'interrogation viennent d'eux-mêmes se poser en face de ce nouvel horizon qui s'élève assez visiblement dans notre ciel pollitique.

Gagnerions-nous beaucoup à ce changement?

La fréquence des élections, tant provinciales que fédérales, ne constitue-t-elle pas des occasions suffisantes au peuple de manifester sa volonté, sans qu'il soit nécessaire de le jeter plus souvent dans le tourbillon poussiéreux des agitations, dont la multiplicité sortirait en quelque sorte la nation de son état normal pour la soumettre à un régime de fièvre et de nervosité constantes, et la maintiendrait dans une arène surchauffée, où les passions n'auraient plus un moment pour se refroidir?

Toutes les energies ne seraient-elles pas exposées à se trouver absorbées par la nécessité de vaquer à l'exercice de ce surcroit de privilèges, au détriment d'intérêts supérieurs dans l'ordre domestique ou social?

Ces consultations—ou ces élections—ne font-elles pas au trésor public une brèche plus large que ne justifient les satisfactions ou la lumière qu'elles rapportent?

Le plébiscite actuel va coûter au moins un quart de million. D'aucuns croient que cette somme aurait été mieux employée à une œuvre de colonisation ou à quelques travaux d'utilité publique.

L'un des membres du cabinet actuel, l'honorable M. Geoffrion, disait l'autre jour que la concession de ce plébiscite aux prohibitionnistes, était un acte de faiblesse de la part du gouvernement.

Faiblesse ou non, voici déjà que, prenant acte de ce premier essai, on réclame l'exercice du même droit touchant d'autres questions. La *Presse* a ouvert la campagne. Elle veut que l'on *plébiscite* les questions ouvrières.

Certes, les questions ouvrières sont pleines d'intérêt. Elles ont, autant que les autres questions le droit d'être *plébiscitées*. Elles s'imposent à l'attention générale. Et nous ne voyons pas qu'on puisse objecter à la thèse de la *Presse*, du moment qu'on admet le principe du *referendum*.

Mais après le plébiscite sur la prohibition, après le plébiscite sur les questions ouvrières, surgiront d'autres réclamations du même ordre. On voudra tout soumettre à cette forme nouvelle d'influence sur le parlement ou les législatures.

Et en vérité, comment fera-t-on pour refuser à certains groupes les avantages qu'ils pensent trouver dans ce scrutin spécial et extraordinaire, lorsque d'autres groupes, plus heureux, réussissent à s'en procurer le luxe.

Ce que nous en disons ici ne procède point d'une pensée d'antagonisme. Le *referendum* existe en d'autres pays, et nous savons que de bons esprits s'en accommodent fort bien. Mais s'il doit se greffer sur nos institutions politiques, il faudrait commencer par en étudier tous les aspects et l'établir d'une façon légitime, et non pas lui laisser la situation d'un intrus. Il faudrait le réglementer; il faudrait déterminer la catégorie des sujets auxquels s'étendra sa juridiction; il faudrait formuler encore les responsabilités des pouvoirs publics après le plébiscite. Autrement, ne serait-ce pas le chaos? Ne retomberait-on pas dans des discussions interminables et vaines?

Prenons le cas actuel comme exemple.

Le vote accuse une majorité en faveur des prohibitionnistes, mais une majorité seulement des votes donnés. D'une autre part, le total des votes donnés en faveur de la prohibition ne constitue qu'une minorité des noms inscrits aux listes électorales. Si bien qu'on soutient que le résultat du plébliscite n'est point l'exacte expression du sentiment populaire.

Autre particularité. D'un côté nous voyons l'une des provinces de la confédération se déclarant par un vote presque unanime, opposée à une loi prohibitive: de l'autre, nous voyons toutes les autres provinces enrégimentées sous le drapeau de la prohibition. Qui doit ici céder?

Heureusement que la question n'est pas d'un à propos immédiat. En effet, chacun pourra garder son opinion et sa dignité. Une déclaration ministérielle nous en donne l'assurance. "Les prohibitionnistes, disait récemment l'hon. M. Geoffrion, peuvent avoir leur plébiscite, mais ils n'auront point la prohibition."

Pourtant Sir Wilfrid Laurier, en répondant à un rev. M. Newton Hill, à propos de la de la prohibition, avait dit auparavant:

"Il y aura un plébiscite, on s'assurera de la volonté du peuple, et quelle que soit cette volonté, le devoir du gouvernement sera de la mettre à effet."

Nous n'aurons point la prohibition, dit M. Geoffrion Cela, certes, nous a toujours paru bien sûr, en effet, et n'est point pour nous déplaire. Il n'en est pas moins évident que ces expressions d'opinions, très divergentes, à notre humble avis, provenant du même lieu, du sein même de l'administration qui a pris l'initiative du plébiscite, constituent pour le moins une anomalie, laquelle ne pourrait se répéter sans que le jeu de nos institutions parlementaires n'en souffrit très vite. Qui sait même si cela n'aboutirait pas à quelque crise violente. Car, enfin, le peuple consulté, finirait par s'irriter de se voir à tout propos trainé aux urnes électorales, sans résultat Il comprendrait bientôt qu'on se moque de quelqu'un ou de quelque chose.

Le recours au plébiscite, ou au *referendum*, nous parait donc une question ouverte. L'expérience que nous venons d'en faire nous fournit un sujet d'études intéressantes. Dans les lignes qui précèdent, nous avons voulu seulement esquissé quelques-uns des multiples aspects de cette institution. L'avenir dira si nous nous en sommes inutilement préoccupés.

LE PLEBISCITE ET L'OPINION DE LA PRESSE

Il sera intéressant pour nos lecteurs de connaitre l'opinion de la presse du pays sur les conséquences du vote qu'on vient de prendre au sujet de la prohibition. Il se dégage de cette expression d'opinion deux choses assez fréquentes en politique, mais en somme peu satisfaisantes: c'est l'inutilité de ce plébiscite et, comme conséquence, la prolongation de l'apitation:

La Patrie—:

Le gouvernement Laurier, sans s'engager en aucune façon pour ou contre la prohibition, a eu la complaisance d'ordonner un plébiscite, une consultation publique et la preuve a été écrasante contre les prohibitionnistes.

Nous ignorons entièrement ce que va faire le gouvernement en face de l'expression de ce plébiscite, mais notre opinion à nous c'est que la tempérance forcée ne peut aller plus loin qu'où elle est rendue, c'est qu'elle a reçu un mauvais coup, hier, aux urnes.

Le Halifax Chronicle—:

Quand tous les résultats seront connus, on trouvera probablement que la Nouvelle-Ecosse est le porte-drapeau de la prohibition, l'Ile du Prince-Edouard venant en second.

Le Herald d'Halifax—:

Le vote a été mince. Le gouvernement Laurier ayant fait voir qu'il ne prenait pas le plébiscite au sérieux, comment pouvait-on s'attendre à voir le pays le prendre au sérieux? Le fait est que personne n'y a attaché d'importance; de là, le petit nombre de votes.

Le Citizen d'Ottawa—:

La politique du gouvernement n'est pas difficile à prévoir. Laurier refusera de proposer une loi de prohibition, il ne voudra pas exercer de coercition envers la province de Québec.

Il permettra aux provinces de passer des lois prohibitives locales.

Le Journal d'Ottawa dit que la diminution des majorités en faveur de la prohibition permettra aux adversaires de soutenir que la tempérance totale perd du terrain.

La Presse—:

La prohibition n'aurait jamais été imposée par le gouvernement, quand même toutes les provinces se seraient prononcées pour son adoption.

Alors qu'il décrétait le plébiscite, il prenait les mesures nécessaires, tous les moyens possibles pour peser sur l'opinion publique et mêler la politique à une question purement morale.

Aussi a-t-on assisté au spectacle étrange d'une mesure gouvernementale combattue par les principaux partisans du gouvernement et par les organes à sa dévotion.

La *Gazette* de Montréal dit que le vote a été tellement faible que c'est un désappointement pour les prohibitionnistes.

Le Mail and Empire—:

La prohibition a obtenu, en somme, une petite majorité.

Beaucoup de gens se sont imaginés que cela signifierait qu'une loi prohibitive serait passée. C'est une erreur. Une majorité d'un million n'aurait pas fait passer une telle loi. Le plébiscite était, en réalité, un ordre aux prohibitionnistes de se montrer ou de se taire.

Le Globe dit—:

Dans la province de Québec, la pluralité des votes enregistrés contre la prohibition anéantit naturellement les majorités des provinces sœurs. La population de Québec a toujours été hostile aux lois somptuaires de tout genre.

Le fait dominant qui se dégage de la situation créée par la votation plébiscitaire est l'antagonisme des provinces sur la question. Tandis que les provinces maritimes ont voté la prohibition à la pluralité de 35,000 voix, voici Québec à l'autre extrémité, qui la repousse à la même majorité. Il serait inutile de se dissimuler la gravité de l'antagonisme de ces deux faits, qui créent une situation d'une nature presque inextricable.

Le World de Toronto dit—:

Nul parti politique ne serait justifiable de saisir le Parlement d'une loi prohibitive, sans avoir l'assurance qu'au moins la moitié du corps électoral tout entier lui est favorable. Or, il y a une moitié des électeurs qui n'ont pas voté.

Nulle administration n'oserait assumer la responsabilité de présenter au Parlement une loi de cette nature, en présence d'un vote hostile de l'une des grandes provinces du Canada. De fait, Québec s'est prononcée contre la prohibition.

Le Free Press d'Ottawa.

Le gouvernement a dégagé sa parole. Il a fait tout en son pouvoir pour provoquer une expression d'opinion claire et explicite. On ne peut toutefois le nier, le verdict populaire n'est pas assez décisif pour autoriser le gouvernement à prendre une initiative parlementaire à ce sujet. Si la question de la prohibition n'est pas enterrée, elle est au moins bien près de l'être.

Le *Star* de Montréal dit que le vote de la province de Québec a été plus fort et celui de la province d'Ontario plus faible qu'on ne l'avait espéré.

Le *Witness* n'est pas content et il s'en prend au clergé catholique, aux ministres français dans ce gouvernement d'Ottawa, à l'argent, etc.; si la province a donné une aussi forte majorité contre la Prohibition.

Le *Herald*, de Montréal, déclare qu'après le vote dans la province de Québec il est inutile de songer à imposer la prohibition dans les limites de notre province. Il constate que les prohibitionnistes ont perdu du terrain dans l'Ontario et les provinces maritimes.

De l'*Evénement* de Québec—:

Le peuple s'est prononcé, il a donné une grande majorité en faveur de la prohibition. M. Laurier et ses collègues ne peuvent méconnaître ce verdict. Ils devront au contraire, dès la prochaine session, prendre les moyens de donner effet à la volonté populaire sur cette question.

Le gouvernement Laurier s'est mis aveuglément entre deux feux. Jamais il ne pourra résoudre la question à la satisfaction générale, et de quelque côté qu'il se tourne, il se heurtera à des difficultés sans nombre qui ne pourront que contribuer à le ruiner dans l'opinion publique.

Le seul souvenir qui nous restera finalement du plébiscite sur la prohibition, sera la dépense inutile de $300,000 que le cabinet d'Ottawa vient de faire encourir au trésor fédéral.

Du Courrier du Canada

Le vote de jeudi n'est pas une expression réelle de l'opinion du peuple; car nous savons que l'on a fait voter dans les grandes villes des centaines de personnes qui n'avaient pas le droit de voter C'est le mot d'ordre donné pour remplacer les abstentions, les absents et les morts.

A Québec nous avons assisté à ce spectacle dans un grand nombre de bureaux de votation; et les journaux de Montréal nous apprennent que la même chose s'y est pratiquée sur une grande échelle.

Et tout ecette comédie aura pour conséquence pratique, une dépense inutile de près de $300,000 que le peuple aura à payer. C'est "un acte de faiblesse," pour nous servir de l'expression de M. Geoffrion, un des ministres du gouvernement Laurier, c'est un acte de faiblesse qui coûte cher au pays.

DANS LE MONDE POLITIQUE

Le premier ministre de la province est en voyage à Toronto. La Tribune dit qu'il c'est pour affaires touchant l'immigration.

***

Son Honneur le lieutenant gouverneur de la province, l'honorable Patterson est de retour à Winnipeg après un voyage de plusieurs semaines dans Ontario.

***

Son Honneur. le Lieut-Gouverneur et Madame Forget ont donné hier un lunch une réception l'hotel Manitoba et son partis à 7½ pour Regina, Son Honneur sera assermenté à Regina.

***

M. F. C. Wade est remplacé par M. H. P. Clément, avocat de Toronto, comme avocat consultant du commissaire du Yukon M. Wade conserve son poste d'avocat de la couronne et doit retourner à Dawson city.

LE RESCRIT DE NICOLAS II

Et ses Conséquences Possibles

Le czar de Russie lançait, il y a quelques semaines, un rescrit dans lequel, s'adressant aux peuples de tous les continents, il les conviait à une conférence générale dont le but est de préparer le désarmement des nations et l'établissement de la paix universelle.

La *Croix* publiait récemment à ce sujet le suggestif article suivant, que nous recommandons à la sérieuse attention de nos lecteurs. Il en vaut la peine.

De ce Rescrit de Nicolas II, nul ne peut dire s'il aura des résultats, et quels seront ces résultats. On ne peut que faire des conjectures, mais il semble que cet acte étonnant aboutira, ou par la guerre ou par la diplomatie, à un remaniement de la carte de l'Europe, et partant à la restauration du pouvoir temporel de la Papauté.

On est amené à ces conjectures en considérant le rôle providentiel que Dieu a fait jouer par deux fois déjà depuis un siècle à la grande puissance schismatique du Nord en faveur du Pontife romain. Il sera intéressant de résumer en deux mots ces faits bien connus de l'histoire moderne ou contemporaine. Ils ont, ce semble, leur à-propos à l'heure actuelle.

En 1798, le pape Pie VI, dépouillé de ses Etats par le Directoire, alors tout-puissant en Italie, est emmené prisonnier à Valence, où il meurt. Sa disparition est saluée comme la fin de la Papauté par les ennemis de l'Eglise, car ils voyaient les cardinaux dans l'impossibilité de se réunir en Conclave.

Or, à ce moment-là même, les Russes, conduits par Souwarof, et aidés de leurs alliés, repoussent victorieusement les Français du Nord de la Péninsule et y restent les maîtres, juste le temps nécessaire pour la libre tenue du Conclave.

Un mois après l'élection du nouveau Pape, les Russes et leurs alliés cessent d'être vainqueurs; poursuivis par le Premier Consul, ils sont contraints de lui abandonner l'Italie. Le rôle providentiel de la Russie était fini.

Ce rôle providentiel lui est rendu pour la seconde fois quelques années plus tard.

On sait comment Pie VII, qui avait été à son tour dépouillé de ses Etats, comme précédemment Pie VI, gémissait captif à Fontainebleau. Pour lui rendre sa liberté et sa souveraineté temporelle, la Providence se sert de la Russie comme en 1798.

Le czar Alexandre 1er, par son retentissant manifeste de 1812 qui étonne le monde, réunit, comme en un faisceau, les forces éparses de l'Europe, renverse, avec l'aide de ses alliés, la domination napoléonienne, et aboutit à un remaniement de la carte de l'Europe et à la restauration de la Papauté.

En présence de ce rôle extraordinaire, que la Providence s'est plu à faire jouer, par deux fois déjà depuis cent ans, à la Russie schismatique, en faveur de la Papauté, ne peut-on pas dire qu'il pourrait très bien arriver, qu'à notre époque, la même mission providentielle fût encore une fois dévolue à la même puissance schismatique en faveur du Pape?

Certes ce n'est pas la délivrance de Léon XIII et l'exaltation de la Tiare que se propose Nicolas II par son rescrit du 24 août, mais ce n'était pas non plus pour favoriser la tenue du Conclave de 1799 que Paul 1er avait envoyé Souwarof en Italie; ce n'était pas non plus la restauration du trône de Pie VII que se proposait le czar Alexandre 1er en lançant son manifeste de 1812.

Nous savons que les instruments de la Providence sont souvent inconscients de leurs grandes missions: l'homme s'agite et Dieu le mène; et nous savons aussi que le grand objectif de la Providence dans le gouvernement de ce monde, c'est la Papauté.

L'acte de Nicolas II a eu une soudaineté et un imprévu si renversants qu'il pourrait bien être le signal de la délivrance du Pape, comme le fut, en 1813 le mémorable manifeste d'Alexandre 1er. L'avenir nous le dira.

En attendant, prions.

VISITE A L'HOSPICE TACHE

Grâce à l'amabilité de la Révérende Sœur Supérieure de l'Hospice Taché, nous avons pu, dimanche dernier, visiter cette institution de charité, qui ne demande qu'à être connue pour être admirée.

Cette institution se compose de quatre départements, dont l'un pour les femmes âgées, infirmes et délaissées. Proprement vêtues, l'air content, ces vieilles personnes sont heureuses. Elles sont un témoignage vivant de la douceur et de la charité avec lesquelles elles sont traitées par leurs gardiennes. Un deuxième département est consacré aux jeunes filles orphelines; on leur y enseigne tous les genres d'ouvrages propres à leur âge et à leur sexe. Elles y recoivent une instruction religieuse et solide.

"La Crèche" est une autre partie de l'œuvre; c'est un refuge pour les enfants abandonnés ou trouvés.

Le spectacle qu'offre ce refuge est à la fois attendrissant et plein de charmes. Tous ces lits blancs symétriquement rangés; toutes ces figures fraiches et roses d'enfants, qui auraient pu être si malheureux sans les soins dont ils sont l'objet, éveillent un monde de pensées et remuent profondément les sentiments les plus intimes de l'âme. Il y a en ce moment onze de ces bébés arrachés par les mains des Révérendes Sœurs à la misère et à la mort. Dans cette maison bénie, tous ces enfants grandiront dans l'amour et la crainte du Seigneur. Le "Jardin de l'enfance" est le quatrième département, lequel répond à un autre besoin. On y prend en pension de jeunes garçons jusqu'à l'âge de neuf ans, pour les préparer à leur première communion et aux études.

Il y a aujourd'hui vingt-cinq de ces petits pensionnaires, venant de différentes localités du Manitoba, et même des Etats-Unis.

Le personnel de l'établissement est aujourd'hui de cent trente.

Nous regrettons de ne pouvoir disposer de plus d'espace et donner un rapport plus détaillé de ce que nous avons vu.

Nous y avons rencontré l'ordre, la propreté et la charité la plus parfaite, une éducation soignée et délicate, et la tranquillité du bonheur peint sur toutes les figures.

L'aumône versée à cette source de charité chrétienne est bien placée.

"Qui donne aux pauvres donne à Dieu." Nulle part plus que là, cette parole ne trouve une meilleure application; tout y est utilisé avec la plus stricte économie et à la plus grande gloire de Dieu.

A LOURDES (FRANCE)

Nous lisons dans une chronique de Lourdes adressée à *l'Univers* de Paris:

Les admirables spectacles des années précédentes se renouvellent, depuis ce matin, devant la grotte, dans les églises, aux piscines, sur le chemin des hôpitaux.

Nous avons le plaisir de posséder au milieu de nous un évêque canadien, Mgr Emile Legal, évêque de Pogla, coadjuteur de Saint-Albert (Canada.) Ce prélat appartient à la congrégation des Oblats de Marie-Immaculée, qui, chargée de l'évangélisation du Manitoba et de l'Amérique du nord-ouest, a rempli cette mission et continue de la remplir avec tant de succès. A défaut d'un pèlerinage canadien proprement dit, on peut dire que Lourdes aura vu cette année un véritable pèlerinage épiscopal de cette contrée. Avant Mgr Legal, nous avons eu, en effet, récemment, Mgr Pascal, de Prince-Albert, et Mgr Langevin, archevêque de Saint-Boniface (Manitoba), accompagné du révérend Constantineau, recteur de l'Université d'Ottawa. Ce sera une bonne fortune, pour le pèlerinagee national, que de voir les exercices présidés par un des apôtres de ce pays que tant de liens rattachent encore au nôtre. Puisse-t-il nous communiquer quelques-uns des biens que ses compatriotes tiennent de nos communs ancêtres et que, sous l'égide de la liberté, ils ont su conserver mieux que nous!

DREYFUS

La revision du proces se fera a huis clos

M. G. Cavaignac, qui a récemment démissionné comme ministre de la guerre à cause de son opposition à la révision du procès de Dreyfus, a déclaré que la révision du procès devait se faire à huis-clos, pour trois raisons dont la première est l'impossibilité matérielle de communiquer le dossier.

Une déclaration officielle publiée par la "Gazette de Cologne" déclare fausse la nouvelle publiée par certains journaux français d'après laquelle le ministre des affaires étrangères d'Allemagne, le baron de Bulow, aurait reçu de l'empereur Guillaume l'ordre de donner au gouvernement francais des explications amicales au sujet du rôle que le colonel Schwartzkoppen a pu jouer dans l'affaire Dreyfus. Le journal ajoute: "Maintenant que la révision est une chose décidée, l'Allemagne doit moins que jamais se départir de la réserve qu'elle s'est imposée."

MENUS PROPOS

Mme V... vient de donner divers ordres à Pierre:

—Voyons, conclut-elle, vous souviendrez-vous bien de tout cela? car la mémoire n'est pas votre fort.

—Oh! la mémoire est bonne, mais je ne me souviens que lorsque je juge que ça en vaut la peine!

— Nous donnerons au prochain numéro le compte rendu par M. l'abbé St. Amant, de la visite de Mgr Langevin dans les missions de la Rivière La Pluie.

NAISSANCE

PELLETIER.—En cette ville, le 11 courant, la femme de M Telesphore Pelletier, marchand, un garçon.

AVIS.

Municipalite Rurale de Montcalm

VENTE DE TERRAINS POUR ARRERAGES DE TAXES

En vertu d'un ordre émis par le préfet de la Municipalité de Montcalm, dans la Province de Manitoba sous sa signature et le sceau de la dite Municipalité, à moi adressé, et portant la date du 30ème jour de septembre A. D. 1898, me commandant de prélever sur les divers morceaux de terrain dans la dite Municipalité, ci-après mentionnés et décrits, pour les arrérages de taxes, respectivement dus suriceux ainsi que les frais.

Je donne avis par les présentes qu'à moins que les dits arrérages et les frais ne soient plustôt payés je vendrai mercredi, le 23ème jour de novembre A. D. 1898 à 11 heures de l'avant-midi par encan public aux salles d'encan de M. Conway, au No. 270, Avenue du Portage, dans la Cité de Winnipeg les dits terrains pour les dits arrérages de taxes et les frais suriceux savoir:

DESCRIPTION.	Section.	Township	Rang.	No. d'acres.	Arrérages.	Frais.	Montant.	Patenté ou N.-Patenté
					$ cts	Cts	$ cts	
N½	5	1	2 E	320	84 96	50	85 46	Patenté,
SE¼	6	1	2 E	160	42 48	50	42 98	do
NE¼	29	1	2 E	160	40 18	50	40 68	do
SE¼	31	1	2 E	160	40 48	50	40 98	do
SW¼	13	2	1 E	160	32 14	50	32 64	do
NW¼	23	2	1 E	160	23 09	50	23 59	do
NE¼	23	2	1 E	160	30 38	50	30 88	do
E½ of W½	27	2	1 E	160	42 10	50	42 60	do
SW¼	32	2	1 E	160	39 97	50	40 47	do
SW¼	33	2	1 E	160	32 36	50	32 86	do
SE¼	30	2	2 E	154	35 38	50	35 88	do
SE¼	3	3	1 E	160	36 06	50	36 56	do
SW¼	3	3	1 E	160	38 16	50	38 66	do
SE¼ & S½ of NE¼	1	4	2 E	240	64 28	50	64 78	do
NW¼ 27 & N½ SW¼	27	4	2 E	240	35 06	50	35 56	do
Lot 119, Parish of Ste. Agathe	......	......	......	93	20 75	50	51 25	do
Lot 120, do	......	......	......	106	23 66	50	24 16	do
Lot 127, do	......	......	......	94	20 97	50	21 47	do
Lot 175, do	......	......	......	133	28 31	50	28 81	do
Lot 181, do	......	......	......	117	22 15	50	22 65	do
Lot 201 S½ lot 203, Ste. Agathe	......	......	......	222	47 28	50	47 78	do
N½ lot 203 & S½ l. 205, do	......	......	......	149	31 75	50	32 25	do
N½ lot 205 & lot 297, do	......	......	......	172	36 21	50	36 71	do
Lot 267, Parish of Ste Agathe	......	......	......	135	28 55	50	29 05	do
Lot 328, do	......	......	......	78	17 50	50	18 00	do
Lot 330, do	......	......	....	75	16 86	50	17 36	do

"The Red River Valley Railway Right of way" est réservé.

Daté à St-Jean-Baptiste, ce onzième (11ème) jour d'octobre 1898

JOSEPH BARIL,
Sec. Trésorier, Munn. Rurale de Montcalm

Th St.Jean-Baptiste Grist Mill AND ELEVATOR CO'Y Ld.

AVIS est par les présentes donné aux actionnaires de la Cie "The St. Jean-Baptiste Grist Mill and Elevator Co'y Ltd," qu'une assemblée générale de la dite compagnie aura lieu vendredi, le 28me jour d'octobre 1898, au bureau du secrétaire-trésorier, à St Jean-Baptiste, à trois hrs P. M., pour recevoir les comptes des directeurs et élire un bureau de direction pour l'année suivante.

JOSEPH BARIL,
Sec.-Trésorier.

44-49

SA GRANDEUR MGR L'ARCHEVEQUE

Mgr Langevin est de retour de son voyage dans la région du lac Dauphin.

ASSOCIATION ST-JEAN-BAPTISTE

de Winnipeg

A une assemblée spéciale de l'association St-Jean-Baptiste de Winnipeg, tenue dans les salles de l'école Ste Marie, dimanche le 9 courant, les résolutions suivantes furent adoptées à l'unanimité: Attendu qu'un des membres actif et hautement estimé de cette association, Monsieur A. E. Forget, vient d'être léévé au poste honorable de Lieutenant gouverneur des Territoires du Nord Ouest, resolu:

Que les plus sincères félicitation des membres de l'associations, maintenant réunis en assemblée soient offertes à monsieur Forget dans cette circonstance l'assurant que cette association apprécie l'honneur fait à la Nationalité Canadienne Française dans ce choix si désirable, et l'assurant, de plus, que son souvenir restera précieux parmi les membres de cette association. Tous en regrettant le départ de M Forget l'association estimera comme une grande faveur de la part de ce distingué concitoyen s'il lui continue son patronage honoré, en demeurant un de ses membres.

M. Forget est est prié d'accepter pour lui et pour sa digne épouse, les hommages et les meilleurs souhaits de l'association St Jean B. dé Wpg.

Que copies de ces résolutions soient transmises a M. Forget ainsi qu'aux journaux "*Le Manitoba*" et "*L'Echo de Manitoba*" pour publication.

Winnipeg 10 Oct. 1898.

JOS. T. DUMOUCHEL,
Sec. Ass. St-Jean-Baptiste de Winnipeg.

SOIREE A L'HOTEL DE VILLE

M. Charles Brouard, qui se rend à pied de New York à Dawson City, a donné dimanche soir, dans la salle du conseil un récit très intéressant d'une partie de ses voyages autour du monde.

M. J. A. Senécal, notre sympathique ami le présenta à l'auditoire.

M. Brouard fut bien accueilli et très écouté, il reçut plusieurs applaudissements. Sur l'invitation du président, M. Joseph Bernier remercia M. Brouard au nom des auditeurs, de son intéressante causerie et lui souhaita succès dans son entreprise.

On se sépara enchanté de la soirée.

Nous publierons au prochain numéro une correspondance de ce Monsieur.

AU MINNESOTA

Les Sauvages du Minnesota sont en révolte depuis plusieurs jours.

Les autorités du Minnesota ont dû sévir contre eux. Les Indiens prétendent avoir plusieurs griefs contre le gouvernement à propos de la vente des liqueurs et des limites à bois, ces derniers surtout étant exploitées à leur détriment.

VOL CONSIDERABLE

A la Banque Molson, de Winnipeg

La succursale de la banque Molson à Winnipeg a été volée d'une somme de $62.000 mercredi dernier. Les officiers de la banque refusent de parler, mais on croit que la voûte a été ouverte par quelqu'un qui en connaissait la combinaison.

Le montant enlevé est de $62,000, mais sur cette somme, il y a $25,000 de valeurs non négociables de sorte que la perte réelle, est de $37,000.

On n'a encore rien découvert au sujet de cette mystérieure affaire.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—M. Ed. Buron avocat, de St-Jean-Baptiste, est en visite à St-Boniface.

—Les moulins Ogilvie dans l'Ouest, livrent tous les jours au commerce 2500 barils de farine.

—Notre 1ère page contient une lettre très intéressante du R. P. Jetté, missionnaire en Alaska.

—Nous avons eu dimanche et lundi, une pluie diluvienne, qui fait un tort immense aux cultivateurs.

—M. Théophile Paré, M. P. P., pour LaVérendrye, était à St-Boniface, samedi dernier.

—1,437 nouveaux colons se sont enregistrés au bureau d'immigration durant le mois dernier.

—Le bazar de l'Immaculée Conception s'ouvrira le 17 du courant, dans la "Maw's Hall," vis-à-vis l'hôtel Leland.

—L'émigration des oies sauvages vers le sud est commencée. Il en passe tous les jours de nombreuses bandes.

—Les Canadiens-Français de Winnipeg donneront le 20 du courant au "Maw's hall" un banquet dont les recettes seront au profit du bazar de l'église de l'Immacrulée Conception.

—Une association canadienne française vient de se former à Winnipeg sous le nom de "Cercle Canadien".

—On demande immédiatement au magasin Gareau, un jeune employé de 14 ou 15 ans, de préférence sachant parler les deux langues. 42

—Le *Manitoba* est en vente à Winnipeg chez M. G. R. Vendôme, 290, rue Principale et Melle Kéroack, coin de la rue Principale et Water. A St-Boniface chez M. J. B. Leclerc, barbier et agent de journaux, avenue Taché.

—Pour poëles de toutes sortes et de toutes dimensions, poëles carrés (box stoves) à bois, fournaises à charbon, allez chez Ed. Guilbault. Aussi quelques poëles à bois et à charbon, de seconde main, mais en très bon état 46

—MM. Houde et Marcoux ont obtenu le contrat pour défaire la bâtisse centrale de l'Exposition. Une partie du bois qui est entré dans cette construction pourra s'acheter à très bon marché en s'adressant à M. Houde au village et à M. Arcadius Marcoux, sur le terrain de l'Exposition. 46

—Samedi dernier une paire de chevaux prirent l'épouvante à Winnipeg et traversèrent le pont de St-Boniface à bride abattue, après avoir laissé leur voiture du côté de Winnipeg; nul autre accident à enregistrer cependant à ce sujet. Cet attelage appartenait à un cultivateur de Lorette.

—L'excursion du premier de novembre à Sainte-Anne des Chênes est officiellement annoncée. Le départ aura lieu à 8 heures du matin et le retour, à six heures de l'après-midi. Le train arrêtera à Prairie Grove, à Lorette et à Dufresne, pour prendre les passagers aller et retour. Nous donnerons l'échelle des prix de passage la semaine prochaine.

—Concert de charité et conférence par l'hon juge Dubuc, impressions de voyages, Rome et quelques autres villes d'Europe, au profit de l'orphelinat, de la crèche, du jardin de l'enfance, compris dans l'hospice Taché de St-Boniface, mardi le 25 oct., 1898 admission: 25 cts, siège Réservé: 50 cts. Le plan de la salle sera chez M. J. B. Leclerc jusqu'à 7½ hrs p. m. le 25 oct.

Chronique de la Province

(De nos correspondants particuliers)

Saint-Norbert.

Nous avons reçu de bien mauvaises nouvelles de nos amis partis pour le Klondyke. M. Patrice Charette a succombé aux attaques des fiièvres typhoïdes. Il fut assisté à sa dernière heure, par l'abbé Corbeil, de qui nous tenons ces informations. M. Joseph Lemay est également sur un lit de souffrance, atteint lui aussi par les fièvres. M. LaBruyère Pacaud, par suite d'une grave blessure reçue, sera très probablement obligé de se faire amputer une jambe. Nous nous empressons d'offrir nos plus vives sympathies aux parents affligés, et nous les prions de croire que nous partageons leur douleur.

Saint-Jean-Baptiste

—Notre digne et estimé curé, M. l'abbé Filion, est de retour depuis samedi, d'un voyage dans la province de Québec, C'est avec bonheur que ses paroissiens l'ont accueilli. M. l'abbé Filion est en parfaite santé et est enchanté de son voyage.

—Las membres de la St-Jean-Baptiste Grist Mill and Elevator Co., tiendront une assemblée le 28 octobre au bureau du secrétaire-trésorier, M. Baril, pour recevoir les comptes des directeurs et élire un bureau de direction pour l'année prochaine.

UN CAS ETRANGE

M. Jas. Crosgrey de Port Hope, raconte une intéressante histoire

Sa jambe droite était enflée au point d'avoir trois fois la grosseur ordinaire.—Des ulcères étaient venus à la suite, et pendant un an et demi le traitement médical resta sans effet.

Du "Times," Port Hope.

"Elle avait presque la grosseur de ce poteau de téléphone! C'étaient les propres paroles de Jas. Crosgrey, qui demeure depuis huit ans à Port Hope, Ont. M. Crosgrey est à l'emploi de M. Scott, qui tient un magasin de comestibles sur la rue Walton, et est avantageusement connu dans la ville et les environs. Il y a moins de deux ans M. Crosgrey était l'objet de la vive sympathie de ses amis à cause d'une grave affliction qui le privait de l'usage de la jambe droite et de l'avantage de se livrer à ses occupations ordinaires, si ce n'était un jour de temps en temps. Sa guérison eut lieu d'une manière si rapide et si complète que le rédacteur du "Times" jugea le cas assez important pour demander une entrevue avec M. Crosgrey et en faire rapport à ses lecteurs. En substance, M. Crosgrey racont: l'histoire suivante de sa maladiea "En avril 1895, je fus retenu au lit sept semaines par les fièvres typhoïdes, et après ma guérison de la fièvre ma jambe droite commença à enfler; elle me faisait beaucoup souffrir, en quelques semaines elle avait atteint trois fois sa grosseur ordinaire. Elle avait presque la grosseur de ce potean de téléphone," et il m'indiqua un morceau de bois de dix pouces de diamètre. "Aucun remède de mon médecin ne me donnait de soulagement, et j'en consultai un autre avec le même résultat nul. Après avoir souffert cinq mois je m'aperçus que l'enflure diminuait, ce qui me donnait quelque espoir de guérison, mais cette amélioration ne dura que peu de temps et l'enflure se mit à augmenter plus que jamais, et deux gros ulcères se montrèrent sur le côté intérieur de la jambe, près de la cheville, traversant la chair jnsqu'à l'os et ayant un pouce de profondeur. Pendant un an et demi je fus traité par quatre ou cinq médecins, mais ma jambe et les ulcères ne faisaient qu'empirer. Les médecins disaient que c'était une phlébite ou inflammation des veines. Ils ne savaient que faire de moi, et je désespérais de ne jamais recouvrer la santé."

Une chance providentielle procura à M. Crosgrey sa guérison d'une manière tout-à-fait inattendue. Il en rend compte de la manière suivante: "Un de mes parents, nommé William Baptist, qui demeure près de Teeswater m'écrivit un mot pour m'engager à essayer les Pilules Roses du Dr Williams. La raison pour laquelle il les recommandait, dit-il, était qu'elles l'avaient guéri luimême d'un mal très grave aux deux jambes, après avoir essayé en vain des remèdes de tout genre. Je résolus d'en faire l'essai et en moins de cinq semaines les ulcères étaient complètement guéris et l'enflure de la jambe avait disparu. Les ulcères ne sont jamais revenus et ma jambe est aussi saine que l'autre. Je suis que je dois uniquement ma guérison aux Pilules Roses du Dr Williams, après l'insuccès des médecins et de tout autre remède, et je consens volontiers à faire connaître les détails de ma maladie et de ma guérison. M. Crosgrey, qui a 43 ans, fait tous les jours son travail comme de coutume, lequel consiste à porter et à remuer des sacs de farine et de provisions. Il n'y a pas de meilleure preuve de sa parfaite guérison.

Il a une estime sans bornes pour les Pilules Roses du Dr Williams et ne manque jamais l'occasion d'en dire du bien. L'attestation ci-dessus a été faite sous serment à Port Hope, devant le soussigné, le 27me jour de février 1898.

D. H. CHISHOLM.







COMMERCE

Marchés de Saint-Boniface et de Winnipeg corrigés le 11 Octobre 1898.

	$ cts.		$ cts.
Beurre, frais, la lb	0 14	à	0 18
Beurre, salé, la lb	0 12	à	0 15
Fromage	0 09	à	0 9½
Œufs frais, la doz	0 15	à	0 18
Œufs en boîtes, la doz	0 13	à	0 14
Patates nouvelles, le minot	0 20	à	0 25
Navets, le minot	0 20	à	0 30
Carrottes, le minot	0 40	à	0 45
Panais, la lb	0 02	à	0 00
Betterave, le minot	0 30	à	0 40
Oignons, le minot	0 50	à	60
Choux, par douzaine	0 25	à	0 40
Oie, par lb	0 00	à	0 12
Canards, par lb	0 00	à	0 12
Dindes, par lb	0 08	à	0 12
Poulets, par lb	0 08	à	0 10
Paille, la tonne	5 00	à	8 00
Bœuf vif, par lb	0 02½	à	0 03
Porc, abattu, par lb	0 06½	à	0 07½
Cochons, vif, par lb	0 05	à	0 05½
Mouton, par lb	0 07	à	0 09
Veau, abattu, par lb	0 08	à	0 09
Veau, vif, par lb	0 05	à	0 06

GRAINS.

Blé dur, par minot	0 58	à	0 58
Avoine, par minot	0 32	à	0 42
Orge "	0 00	à	0 30

FARINE.

Farine par 100 lbs, Roller Process	2 05
" Strong Baker	1 85
" Manitoba Baker	1 45
" Imperial Baker	1 30
" Supérieure XXXX	1 15
" Nestor	0 90

BOIS ET CHARBON.

Tremble	3 00	à	3 25
Frêne, chêne et épinette rouge	4 00	à	4 50
Charbon dur	8 00	à	8 50
Charbon mou	4 50	à	0 00

FOIN.

Foin de prairie, 1ère qual.	5 00	à	6 00
Foin pressé, par tonne	0 00	à	0 00

DE PAR LE MONDE

Le gouvernement de Washington a décidé hier de tenir une armée d'occupation, comptant 6,000 hommes, à Cuba.

Il y aura un recensemeent général aux Etats-Unis l'an 1900. Cette petite opération coûtera neuf millions de dollars.

Les statistiques du Vatican attestent que de 600 à700 habitants de l'Angleterre et du pays de Galles se convertissent annuellement à la foi catholique.

La récolte du blé est la plus abondante que la France ait eue depuis 1874. Cette récolte va rendre la France indépendante de l'importation étrangère.

On dit que l'hymne national de la Chine est tellement long qu'il faut une demi-journée pour le chanter en entier. Et encore faut-il y aller "allegretto"!

Le ministère de la guerre en Russie se propose d'adopter un type nouveau de canon de campagne à tir rapide.

La nouvelle pièce sera probablement fondue en France.

La situation est très tendue aux Philippines. Les américains parlent de faire saisir tous les navires appartenant aux patriotes philippins. Les bruits de l'armement de soldats d'Aguinaldo sont répétés.

L'ex-ministre de la guerre, M. Cavaignac, dit que si la cour de cassation ordonne la révision du procès Dreyfus le procès aura lieu secrètement pour trois raisons. L'une de ces raisons, c'est l'impossibilité matérielle de communiquer le dossier.

Le nombre des personnes qui quitteront l'île de Cuba comme conséquence de l'évacuation espagnole est estimé à 200,000, y compris 110,000 hommes de troupes, les fonctionnaires et employés de l'administration civile, les familles des officiers, etc.

Le "Cromartyshire", de Glasgow, devenu tristement fameux par son abordage avec "La Bourgogne" a repris la mer à Halifax après avoir fait réparer les avaries reçues à sa coque.

Le "Cromartyshire" est entré dans ce port à la remorque du "Grecian," de la ligne Allan, le 5 juillet dernier. Les réparations ont duré près de 3 mois.

"El Nacional" de Madrid, donne le relevé suivant, de la valeur des bâtiments espagnols et du matériel anéantis, à Santiago de Cuba, en moins de quatre heures :

Viscaya, $3,600,000 ; Oquendo, $3,600,000 ; Maria Teresa, $3,600,000 ; Cristobal Colon, $4,200,000 ; Pluton, $5,00,000 ; Furor, $500,000 ; Artillerie, $3,400,000 ; soit en tout, une valeur de $19,400,000

Le catholicisme fait de grands progrès en Allemagne, malgré les efforts de ses adversaires. Rien que dans le royaume de Prusse on compte 4,719 paroisses catholiques et onze millions de fidèles. Il en est de même dans toutes les parties de l'empire germanique. Le nombre total des catholiques dépasse vingt millions. Des personnes dignes de foi attribuent ces progrès à l'éspiscopat pieux et savant, au clergé modèle, à la presse, aux associations catholiques.

Le premier prêtre Zoulou a été consacré à Londres le 21 août dernier. Il se dévouera à la conversion de ses compatriotes.

Il est rumeur que M. Jules Cambon, ambassadeur de France aux Etats-Unis, succèdera au marquis de Noailles, comme ambassadeur en Allemagne.

Les artilleurs français parlent avec enthousiasme de leur nouveau canon de campagne qui tire 24 coups à la minute et dont la précision est merveilleuse.

A sa rentrée, la diète prussienne sera saisie d'un projet de construction d'un grand canal maritime reliant Berlin à Stettin sur l'Oder, à environ 30 milles au Nord-Ouest de la capitale de l'empire.

L'impératrice douairière de Chine vient de publier un édit déclarant Kang Yu Chei et ses partisans traîtres et passibles de la peine de mort, pour avoir conspiré pour renverser la dynastie régnante.

On annonce que les puissances ont fixé au 5 octobre l'évacuation de l'Ile de Crète par les troupes turques. On dit aussi que la Russie a décidé d'employer la force si la Porte refusait de retirer les troupes à l'époque désignée, le gouvernement du sultan ayant promis de faire droit aux demandes des puissances relatives à ce retrait des troupes.

Une des grandes usines de Philadelphie vient de refuser de faire des canons et des fusils pour le gouvernement.

Les propriétaires de ces usines sont des Quakers et l'on sait que ces puritains forment une secte ennemie de toute injustice.

Fidèles à leur croyance, ces messieurs ont refusé de fabriquer des armes pour massacrer leurs semblables.

C'est le sentiment unanime du bureau d'hygiène, que les troupes américaines, à Porto Rico, devront être rapatriées le plus tôt possible. Sur un effectif de 10,000 hommes de troupes, il y en a 2,700 à l'hôpital. Les 7,500 hommes reputés valides sont loin de l'être. Dans l'armée régulière les malades représentent 10 pour cent ; la moyenne parmi les volontaires en est de 34 pour cent ; Les cas de fièvre typhoïde à eux seuls se chiffrent par 400.

On croit que dans quinze jours les troupes espagnoles auront toutes évacué Porto Rico.

Le sénateur des Etats-Unis, S. Quay, meneur en chef du parti républicain, dans l'Etat de Pennsylvanie, a été arrêté en compagnie de différents autres hommes politiques de l'Etat.

Ils sont accusés d'avoir détourné de leur destination des fonds appartenant à l'Etat et de les avoir employés à des spéculations à la bourse avec le concours de John S. Hopkins, caissier de la People's Bank.

L'affaire a éclaté à la suite du suicide du caissier Hopkins qui n'a pas voulu survivre à sa ruine personnelle ni à celle de la banque qui lui paraissaient imminentes.

Le sénateur Quay et son fils sont remis en liberté sur caution de $5,000 déposée par chacun d'eux.

A Propos d'Agriculture

Les 'faut pas' de l'Industrie laitiere.

Faut pas permettre à vos vaches laitières de manger des navets.

Faut pas permettre à vos vaches laitières de boire une eau impure.

Faut pas les priver de sel.

Faut pas les laisser manger les pommes ni les résidus de la fabrication de cidre.

Faut pas leur donner de navette ni de seigle.

Faut pas les laisser maltraiter, frapper à coups de fouet, poursuivre par les chiens.

Faut pas les laisser traire par des mains sales.

Faut pas les traire dans une écurie malpropre.

Faut pas laisser le lait séjourner dans l'écurie.

Faut pas laisser le lait séjourner dans une atmosphère impure.

Faut pas traire les vaches dans un seau en bois.

Faut pas laisser le lait exposé à l'ardeur du soleil.

Faut pas mélanger le lait chaud au lait froid, si vous pouvez l'éviter.

Faut pas laisser transporter vos bidons de lait dans une voiture malpropre.

Faut pas rapporter le petit-lait à la maison dans vos bidons à lait.

Faut pas de porcherie dans le voisinage immédiat de votre laiterie.

Faut pas porter votre fromage à la gare du chemin de fer dans une voiture malpropre, surtout pas dans celle qui, la veille, a servi au fumier.

Faut pas permettre à votre fabricant de fromage d'employer des matériaux de seconde main.

Faut pas le payer si mal qu'il soit réduit à n'employer que des produits inférieurs.

Faut pas lui permettre d'acheter ce qu'ils y a de plus commun en sel, en présure, en toile d'enveloppe, en colorant, en quoi que ce soit ; fournissez-lui ce qu'il y a de mieux et vous aurex de bon fromage.

Faut pas tolérer la moindre malpropreté dans la fabrique.

Faut pas laisser le fabricant vaquer à son ouvrage avec des habits sales, avec un tablier assez encrouté pour tenir debout.

Faut pas qu'il néglige la maturation du fromage, mais assurez-vous que la pièce réservée à cette opération est constamment chauffée à la température voulue dans les entre saisons.

Faut pas laisser sortir de la fabrique une meule de fromage ayant un ou deux pouces de plus que la hauteur de la boite.

Faut pas en laisser une seule moins haute que la boite.

Faut pas laisser le fromage partir à la pluie

Faut pas le laisser partir sans qu'il soit bien couvert.

Faut pas mêler à une consignation des meules déjà refusées.

Faut pas permettre à personne d'empaquetter le fromage à moins que le fabricant ou une personne entendue soit là pour voir à ce que l'ouvrage soit bien fait.

La basse-cour

La France, qui mesure environ 204,147 milles carrés fait environ $250,000,000 annuellement avec l'élevage des volailles. Elle exporte plus de neuf cent millions d'œufs en Angleterre, et en consomme elle-même annuellement plus de 3,000,000,000. La Belgique, qui n'a que 11,353 milles carés, produit $275,000,000 annuellement.

M. Edward Atkitson, une autorité dans l'espèce, assure que les poules, aux Etats-Unis, produisent annuellement autant que le fer qui sort de tous les hauts fourneaux réunis ; qu'elles donnent un rendement qui vaut autant que les mines d'argent peuvent donner annuellement.

Et dire que l'on fait si peu de cas du poulailler ! Il est temps d'y penser, car le cultivateur qui néglige cette source de revenus perd tous les ans une somme cousidérable.

FEUILLETON DU *MANITOBA*.

LE VENDREDI DE PIERRE BERNARD

No. 15

(*Suite*)

Pendant quelques instants Etiennette écouta sa mère qui lui parlait sans ébranler sa résolution. Tout ce qu'elle pouvait pressentir et comprendre l'éloignait encore plus de l'union projetée par son père. Mme Devillers le vit, elle l'engagea doucement à réfléchir, à se soumettre et se retira, la laissant à elle-même.

Etiennette demeura silencieuse, puis se leva et regardant avec désespoir la corbeille de violettes et de perce-neige, elle l'enleva de ses deux mains, l'effleura de son front, de son visage, et la posa dans le plus haut rayon d'un meuble qu'elle ouvrait rarement, la regarda encore un moment et murmura avec des larmes :

—Va, va te flétrir moins vite que mes illusions.

Puis s'agenouillant au pied de sa vierge Marie, elle s'écria dans un sanglot :

—Mère, ayez pitié de votre enfant.

Etiennette vint s'assoeir en face de la croisée. Le ciel était splendide, le soleil rayonnait toujours, mais, au lieu d'y chercher l'espérance, elle songeait ainsi : Oh ! comment se fait-il que mon père choisisse ce monsieur que j'ai à peine remarqué, si ce n'est pour blâmer et mépriser secrètement ses sentiments et ses paroles. Il est sceptique, moqueur vaniteux, ne se soumet en rien aux lois de l'Eglise ; ses compliments ont quelque chose de bas. Certainement, je l'ai remarqué entre tous ceux que ma mère reçoit, mais pour le mépriser... Je ne le puis... dit-elle avec une fierté énergique, ni ne le veux, murmura-t-elle du fond du cœur... Et cachant son visage dans ses mains, elle pleura amèrement.

De temps en temps, M. Devilliers disait à sa femme avec bonhomie :

—D'où en sommes-nous ? La chère enfant se décide-t-elle ? Vous m'aviez assuré qu'elle semblait mieux disposée.

—Oui, c'est vrai, mais plus je lui en parle et moins elle se décide. Heureuse avec nous, elle voudrais rester ainsi toujours.

—Trop heureuse! Vous me la gatez avec toutes vos cérémonies pieuses, vos enchantements maternels. Ce n'est pas la vie dans sa réalité.

—Permettez-moi de nommer le prétendant que vous préférez.

—Le prétendant ! L'expression est adoucie. Je vous ai déclaré que j'avais donné ma parole, accentua-t-il avec hauteur.

—Sans me prevenir ? sans vous assurer du consentement d'Etiennette ! Vraiment à notre époque, cela ne se fait plus.

—Cela se fait, reprit M. Devilliers d'un air sombre ; nous prenons du passé ce qui nous convient et n'avons pas à expliquer aux femmes les obligations qu'elles ne sauraient accepter et comprendre.

—Permettez-moi de nommer le fiancé

—Non, je parlerai moi-même à ma fille.

Mme Devillers confia cette détermination à Etiennette.

Les causeries reprient plus intimes et plus confiantes. Bientôt Mme Devilliers dut s'avouer que chaque jour ses arguments, déconcertés par la logique d'un cœur sans détour et sans tache, ne lui semblaient pas à la hauteur des principes stables et justes qu'évoquait Étiennette. Peut-être M. Devillers subirait-il cette influence. En tout cas, la jeune fille dut être avertie que son père désirait l'entretenir. Confiante en Dieu, en l'amour paternel, confiante en sa jeunesse, elle attendit. Pressentant la distance qui le séparait de sa fille, il était un peu troublé par ce regard sincère et très pur qui ne cachait ni ses pensées, ni ses sentiments ; tandis que lui, M.Devillers, devait donner le change et déguiser les motifs vrais de sa détermination

—Ma fille, commença-t-il d'une voix douce et solennelle, je désir vous marier.

—Je le sais, mon bon père, et i'y ai pensé.

—Ah ! je suis bien aise.

—J'ai maintenant des idées très précises, mais (ajouta-t-elle en souriant avec un mouvement de tête empreint de grâce et de respect) mes idées ne sont peut-être pas les vôtres.

—Voyons vos idées, Mademoiselle, répondit le père avec courtoisie.

—Père, je voudrais ne pas me marier. Mais s'il le faut, que ce soit, du moins, avee le gardien de mes principes et le protecteur de mes bonnes œuvres, dit-elle d'une inflexion de voix grave et émue.

—C'est fort bien, ma fille ; je suis persuadé que vos principes sont excellents et vos œuvres parfaites.

—Je le crois, mon père.

—Je n'affirmerai pas, ma fille, que la personne que j'ai choisie les partage absolument, mais du moins, je puis vous assurer nue entière liberté.

—Oh ! mon père, ce n'est pas assez A quoi bon se marier pour vivre indifférents l'un à l'autre. A quoi bon ?

—Mais, il faut se marier pour tenir une maison, avoir ses équipages, sa livrée, ses salons, ses diamants, ses jours de réception...

—Je n'envie pas ces choses... Si vous voulez me nommer la personne que vous avez choisie, je saurai bien si j'éprouve cette confience,cette estime, cette inviolable affection que l'on doit à son mari.

—Plait-il, Mademoiselle, qui vous a donc parlé de ces beaux sentiments ?

—Moi-même, affirma Étiennette, les yeux baisés, mais avec une inflexion fière et très basse.

—Est-ce que madame votre mère éprouvait pour moi cette affection, cette confiance ?

—Je le crois, reprit Étienette un peu pâle, avec un pli à peine accusé entre les deux sourcils.

—Je l'ai épousée sans me douter de ses bonnes qualités, fit M. Devillers avec un léger mouv ment d'épaules Je voulais me marier ; on me désigna deux ou trois demoiselles, je choisis celle qui avait la plus belle dot, la meilleure santé, la meilleure parenté..., elle était orpheline. Nous n'avons pas été plus malheureux pour cela. Votre mère élégante et mondaine, n'en est pas moins fort sage et remplit admirablement ses devoirs de maîtresse de maison. J'ajoute qu'elle est parfaitement libre... et moi aussi.

Étiennette ne répondit pas, mais ce peu de mots lui expliquait, peut-être, bien des larmes qu'elle avait touchées de ses petits doigts d'enfant, bien des soupirs qu'elle entendait près de son bercaeu

—Père reprit-elle avec sentiment, je suis heureuse ; ne me pressez pas de me marier, je voudrais vivre près de vous, près de ma mère.

—Je vous le répète, affirma M. Devillers avec fermeté, en surmontant l'involontaire émotion qui le gagnait, je vous le répète, une jeune fille doit se marier pour ténir maison.

—Laissez-moi les heureux jours de ma jeunesse. Laissez-moi le temps de vous connaître mieux et de mieux vous aimer, mon père, mon bon père.

—Allons, je vois que vous êtes encore un enfant, il faut vous apprendre ce que c'est que la vie, vous habituer au monde, à ses usages, à sa manière de voir et de comprendre toutes choses... nous le ferons.

Regardez-vous comme fiancée, je vous reparlerai ; et pressant légèrement la main de sa fille, il salua et s'en fut.

M. Devillers, sans pitié, et peut-être sans se douter du supplice imposé, modifia les habitudes d'Etiennette. Promenades, sport, visites, bals fréquents et dîners splendides, relations mondaines, loges à l'Opéra, aux Français, représentations en vogue, tout ce qui semblait à cet homme du monde pouvoir entraîner et séduire une imagination jeune et féminine, émouvoir un cœur ignorant, et donner au moins une idée de ce qu'il savait être la vie réelle pour le plus grand nombre, fut imposé à Étiennette. (*A suivre*)